



Bulletin municipal

N° 34 Septembre 2017

SOMMAIRE

p.2 :

- Informations diverses

p.3 :

- Rappels
- Réserve incendie

p.4 :

- « Mémoire du Canton » : journées des 14 et 15 octobre 2017 à Grugies

p.5 :

- Les 25 ans d'« Ars Canendi »
- «Familles Rurales »

p.6 :

- Les pigeons voyageurs (2è partie)

p.7 :

- Concours de photos (7-15 ans)
- Récompense des maisons fleuries
- Concours des maisons illuminées

p.8 :

- Nos joies et nos peines
- Permanences des maire et adjoints
- Les incivilités

ÉDITORIAL

La rentrée de septembre permet de faire un point des réalisations en cours et des perspectives...

Le milieu scolaire de Flavy a vu quelques changements s'opérer quant au personnel et à l'organisation : Monsieur Lenglet a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée et nous avons accueilli la nouvelle directrice, Madame Waret, à qui nous souhaitons une parfaite réussite.

Le collègue Jacques Prévert, implanté sur notre commune, a vu également un changement de direction avec l'arrivée d'un nouveau principal, Monsieur Perez.

L'effectif global de l'école élémentaire est de 195 élèves qui sont répartis en huit classes. La diminution du nombre des naissances des dernières années a entraîné la fermeture d'une classe. Cette tendance est similaire à celle de la France, qui enregistre un déficit de vingt mille élèves dans le primaire par rapport à l'année précédente. (suite page suivante)



Concours des maisons fleuries : voir page 7

ÉDITORIAL (suite)

Les conditions d'accueil des élèves à l'école du centre seront améliorées avec la réalisation de la deuxième phase des travaux de la salle polyvalente : l'agrandissement de la salle du rez-de-chaussée est en cours ; il permettra prochainement d'y transférer la cantine. Dans la cour de récréation, un nouveau préau a été aménagé.

À la demande de la majorité des parents et des enseignants, nous nous sommes résolus à abandonner l'organisation des « rythmes scolaires » et à revenir à la « semaine de quatre jours », malgré les réticences des scientifiques spécialistes de l'enfant.

Le milieu scolaire n'est pas le seul à retenir l'intérêt de la municipalité : le projet de construction de logements locatifs rue Maurice Moreau verra sa réalisation commencer dans quelques mois.

La rue des Juifs sera l'objet des prochains travaux de voirie : le bureau d'étude a d'ores et déjà été choisi.

Les travaux de rénovation du cimetière vont commencer prochainement par la réalisation d'un ossuaire.

Même au cours de l'été, nous n'avons jamais cessé de consacrer notre attention et notre énergie au service de la commune et de ses habitants. Soyez assurés que nous continuerons dans ce sens...

Danielle Lanco

INFORMATIONS DIVERSES

Gendarmerie de Saint-Simon :

Elle est ouverte au public le jeudi de 8 à 12 heures et le samedi de 14 à 19 heures.

En cas d'urgence, appeler le 03 23 64 59 17 ou le 17.

Ramassages :

Ordures ménagères : tous les mercredis (à sortir la veille).

Papiers et plastiques : le lundi matin tous les 15 jours, les semaines impaires.

Déchets de jardin par la commune : une fois au printemps, une fois à l'automne.

Déchets verts : présence d'une benne au stade le 3^e jeudi du mois.

Déchetterie de Clastres :

Été (1-04 au 30-09) : de 9 h à 12 h, du mardi au dimanche ; de 13 h 30 à 18 h, du lundi au samedi.

Hiver (1-10 au 31-03) : de 9 h à 12 h, du mardi au dimanche ; de 13 h 30 à 17 h, du lundi au samedi.

Ramassage d'encombrants (seulement mobilier et déchets électriques) :

Téléphoner à Agglo j'écoute : 03 23 06 30 06.

Relais Services publics : à l'ancienne poste de Saint-Simon.

Fermé le vendredi après-midi et le samedi.

Assistante sociale, Mission locale, SAAT, Aisne-Habitat, Conciliateur, CAF.

INFORMATIONS DIVERSES (suite)

Colis VALOR : il est temps de faire ou de refaire le dossier de demande. Prendre rendez-vous à la mairie avec Madame Grognet, adjointe aux affaires sociales.

RAPPELS

Stationnement :

Il est impératif de toujours laisser sur un trottoir un espace suffisant pour le passage d'une poussette ou d'un fauteuil roulant.

Divagation des chiens :

Elle est strictement interdite en raison des risques d'accidents ou d'agressions.

Dans ce cas, le chien sera conduit à la S.P.A. aux frais du propriétaire.

Bruits de voisinage (arrêté préfectoral du 19 avril 2016) :

Tout bruit anormalement intense... est interdit, de jour comme de nuit.

Cela concerne les appareils de diffusion sonore, les appareils ménagers...

Les travaux de bricolage et de jardinage qui peuvent causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore des matériels utilisés ne peuvent être effectués que :

Du lundi au samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures.

Les dimanches et jours fériés de 10 à 12 heures.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Entretien du trottoir et du caniveau :

Il est de la responsabilité des riverains de veiller à la propreté, au désherbage, à l'enlèvement de la neige et du verglas.

Brûler les déchets à l'air libre est interdit (arrêté préfectoral) : herbes, feuilles, résidus d'élagage, de taille, de débroussaillage... La déchetterie est disponible et des ramassages sont organisés.

NOUVELLE RÉSERVE INCENDIE

Comme nous vous l'avions annoncé, une réserve-incendie a été mise en place dans la Ruelle Tortue. Elle est maintenant opérationnelle et viendra en complément des bornes-incendies déjà en place dans la commune. Elle renforcera la sécurité en donnant les moyens d'intervenir dans un rayon de 400 m, couvrant l'école du centre, la résidence Charles Lefèvre, les habitations et les commerces du périmètre ainsi que le futur lotissement Lucie Aubrac.

Elle a coûté 20 367 euros et nous avons bénéficié d'une subvention départementale correspondant à 50 % du prix hors-tax, soit 7987 euros.

MÉMOIRE DU CANTON
JOURNÉES DES 14 ET 15 OCTOBRE 2017 À GRUGIES

« Commémoration du centenaire de la destruction de nos villages »

Samedi 14 octobre après-midi (14 heures) dans la salle des fêtes de Grugies :

- **Exposition** consacrée au contexte militaire de l'époque (l'opération ALBERICH), et à des documents présentant les communes avant 1914.

- **Présentation des réalisations des élèves** des communes de notre ancien canton.

Le projet qui leur a été proposé consiste à réaliser des œuvres (dessins, peintures...) illustrant la destruction de leurs villages. Les œuvres créées par les élèves seront récompensées le 15 octobre vers 17 h.

- **Conférence** sur l'historique des événements qui aboutiront à la destruction de nos villages, après la déportation des populations.

- **Inauguration officielle** des journées (vers 17 h).

Dimanche 15, de 13 h à 16 h

- **rallye-promenade historique**

Les journées se concluront par la proclamation des résultats et la remise des récompenses.

Expositions dans les communes et rallye-promenade :

Pour le rallye-promenade qui sera organisé le dimanche 15 octobre, deux circuits seront proposés :

1er circuit : Grugies, Seraucourt le Grand, Clastres, Jussy, Flavy le Martel, Cugny.

2ème circuit : Grugies, Seraucourt le Grand, Saint-Simon, Bray St Christophe, Ollezy, Cugny.

Les réponses aux questionnaires pourront être trouvées dans les différentes expositions des communes, ou dans un endroit facilement accessible de celles-ci.

Les questionnaires seront à retirer à Grugies (salle des fêtes) à 13 heures et à rapporter avant 16 heures.

RAMASSAGE SPÉCIAL PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Un ramassage organisé par la commune de porte à porte (branchages, feuillages, et débris de jardin) aura lieu **à partir du 7 novembre 2017**.

Il n'y aura donc pas de benne de la Communauté d'agglomération le 16 novembre ; par contre, en remplacement, la benne sera au stade le **jeudi 21 décembre 2017**.

LES 25 ANS D'« ARS CANENDI »

Vous qui aimez le chant, sachez que la chorale, forte de ses quarante membres venus de dix-huit villages autour de Flavy, fêtera ses 25 ans, le dimanche 12 novembre après-midi.

Un concert sera donné à l'église de Flavy. À nos côtés participeront les chorales de :

- Laon : « Ensemble Vocal Laon Chanteur »
- Tergnier : « Vocalise2000 »
- Saint-Gobain : « Au chœur des bois »
- les trompes de chasse d'Artemps : « Les Échos Du Large ».

La chorale recrute toujours de nouveaux membres et les répétitions se déroulent au collège de Flavy tous les vendredis (hors vacances) de 19 h à 21 h, dans une ambiance détendue mais studieuse.

FAMILLES RURALES

L'accueil de loisirs a eu lieu du 10 juillet au 1er août 2017 avec 76 enfants inscrits sur le mois. Ces 16 jours de centre ont été consacrés à remettre de l'ordre dans les contes tout désordonnés. La kermesse a réuni beaucoup de parents le dimanche 30 juillet. En complément des jeux, grands jeux et activités manuelles, les enfants ont pu profiter pleinement de : trois sorties à la piscine de Beautor, 4 pique-niques dont un au « Royaume d'Eli » à Gauchy pour une journée exceptionnelle. Nous avons proposé des camps d'une nuit et ils ont remporté un vif succès chez les petits comme



chez les grands ! Une grosse cinquantaine d'enfants a dormi au centre sur trois soirs et vécu entre copains une veillée « casino », une veillée « cluedo » et une veillée « Loup Garou ». La présidente de Familles Rurales remercie tous les bénévoles, toutes les familles qui ont participé, les partenaires, Hervé Legrain, le directeur, et tous les animateurs. Ce fut un mois, pour le plaisir des enfants, avec de la solidarité, des rires et du bonheur. Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures !

Rappel de nos activités régulières :

- Le lundi : renfo musculaire de 19 h à 20 h et le jeudi de 19 h à 20 h 30, salle de judo
- Le mardi : « atelier créatif » de 14 h à 17 h, local de l'association
- Le mardi : judo de 17 h 30 à 19 h pour les jeunes et de 19 h à 20 h 30 pour les adultes, salle de judo
- Le mercredi : Gym Seniors de 14 h à 15 h, salle de judo
- Le jeudi : Gym d'entretien de 19 h 30 à 20 h 30, grande salle de la mairie

Et accueil du public quotidien, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

(le bureau est fermé au public le vendredi après-midi et le lundi matin)

Pour tout renseignement : Association Familles Rurales de Flavy & Environs — tel. : 03 23 52 17 83 Mail : frflavy@wanadoo.fr

LES PIGEONS VOYAGEURS, AGENTS DE LIAISON DES FORCES ARMÉES EN TEMPS DE GUERRE

Deuxième partie

Malgré les moyens de communication des plus modernes dont disposaient les armées alliées au cours de la dernière guerre mondiale, il a fallu souvent faire appel, comme on l'avait fait pendant la Première Guerre mondiale, à de modestes pigeons pour transmettre des messages, urgents et importants.

Des dizaines de milliers de pigeons voyageurs ont ainsi été mis à la disposition des Alliés par les colombophiles britanniques, pour servir sur tous les fronts (Europe occupée, Afrique et Moyen-Orient), lorsque les moyens classiques de communication étaient devenus inopérants. Ces animaux ont contribué en plus au sauvetage de nombreuses vies en perdition sur les mers ou dans les déserts. Ils ont aussi servi d'agents de liaison avec la Résistance.

Le quartier général de l'U.S. Army, sous la signature du brigadier général F. S. Strong, a fait connaître le 25 août 1945 que 46 532 pigeons ont été utilisés, dont beaucoup ont été parachutés avec les troupes américaines, le jour « J ».

Les premières nouvelles concernant le succès du débarquement en Normandie arrivèrent à Londres par pigeons ; ceux-ci venaient du colombier militaire situé sur un immeuble de Piccadily Circus, à deux cents mètres du point de commandement de Winston Churchill qui se trouvait à l'Amirauté.

Transportés dans des paniers, en écharpe sous le bras, ou dans un plastron de la patrouille, les oiseaux étaient relâchés sous le feu, et les plus chanceux réussissaient à passer à travers.



Les pigeons portaient leurs messages, soit dans des conteneurs spéciaux attachés sur leurs jambes, soit avec sachets fixés sur le dos.

Tous les pigeons voyageurs ont les caractéristiques du pigeon biset bleu, ou pigeon biset (*Columba Livia*) comme ancêtre commun, mais le pigeon voyageur moderne est le fruit de plusieurs générations de sélection minutieuse et de formation.

Il fallait environ huit semaines à partir du moment où un oiseau naissait pour former un messenger fiable. Le pigeonneton était pris au nid à l'âge d'environ quatre semaines et placé dans un pigeonnet mobile. Les deux ou trois semaines suivantes, le pigeonnet était déplacé chaque jour. L'oiseau volait par de courts vols le matin, le midi et le soir pendant plusieurs jours afin qu'il puisse mémoriser ses parcours aériens. À la huitième semaine, lorsque l'oiseau avait acquis assez d'endurance pour voler

pendant une heure, il était formé pour voler de 80 à 100 km, puis plus loin. Puis, il était jugé prêt pour porter des messages au combat.

Alors qu'à la Première Guerre mondiale les pigeons pouvaient voler environ 300 km en un seul vol, les oiseaux de la Deuxième Guerre mondiale pouvaient facilement doubler cette distance, et certains pouvaient voyager 1000 km. Sur de courtes distances, ces oiseaux pouvaient approcher les 100 km par heure, bien que 55 à 65 km/h soit une vitesse de croisière moyenne plus courante. Voler est un effort intense, et sur un long vol un oiseau pouvait perdre 60 ou 80 grammes, soit environ un cinquième de ses 370 à 430 grammes de poids corporel.

CONCOURS DE PHOTOS

Le concours de photos, réservé aux jeunes de 7 à 15 ans est reconduit sur le thème « **Bâtiments et Édifices publics** ».

Pensez-y dès maintenant, l'inscription se fera dans le prochain bulletin.

RÉCOMPENSES DES MAISONS FLEURIES

jeudi 16 novembre 2017

à 18 h 30

grande salle polyvalente.

Merci aux 28 participants.

CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES

Le concours des Maisons illuminées se met en place et, comme l'an dernier, nous souhaitons une forte participation des habitants de la commune qui peuvent, dès à présent, s'inscrire au secrétariat de la Mairie jusqu'au 18 décembre.

La commission visitera la commune le mardi 26 décembre 2017 après 18 heures.



Bulletin de participation

Concours des Maisons Décorées et Illuminées



Nom - Prénom :

Adresse :

Participera (ont) au concours.

Date :

Signature :

NOS JOIES ET NOS PEINES

Naissances

31 juillet : Pauline GREHAN
13 août : Charlie LANDOUZI

Mariages

22 juillet : Patrick MOULAY
et Annie REUET

Décès

2 juillet : Henri VAN NESTE
23 juillet : Jocelyne HAMEL
2 août : Bernard HEBERT
3 août : Monique MARCHAL
10 août : Lucie LECOINTE
26 août : Luis MAZO-SAMANO

PERMANENCES MAIRE – ADJOINTS (DE 9 H 30 À 11 H 00)

16 – 17 septembre : M. Éric VAN ISACKER
23 – 24 septembre : Mme Andrée TATIN
30 septembre – 1er octobre : M. Régis LEFÈVRE

7 – 8 octobre : M. Patrick JULIEN
14 – 15 octobre : Mme Marie-Thérèse GROGNET
21 – 22 octobre : Mme Andrée TATIN
28 – 29 octobre : M. Éric VAN ISACKER

4 – 5 novembre : M. Patrick JULIEN
11 – 12 novembre : Mme Danielle LANCO
18 – 19 novembre : M. Régis LEFÈVRE
25 – 26 novembre : M. Éric VAN ISACKER

2 – 3 décembre : Mme Andrée TATIN
9 – 10 décembre : Mme Marie-Thérèse GROGNET
16 – 17 décembre : Mme Danielle LANCO
23 – 24 décembre : M. Patrick JULIEN
30 – 31 décembre : Mme Andrée TATIN

LES INCIVILITÉS

Les incivilités sont source de désagréments et de dépenses pour la collectivité.

Notre commune, comme beaucoup d'autres, est fréquemment victime d'actes d'incivilité.

Les exemples sont nombreux : écoute à pleine puissance de musique, tags à caractère irrespectueux sur les murs, refus de partager les équipements collectifs, dégradation de poubelles, dépôt dans divers endroits de bouteilles et boîtes vides...

De plus, ces comportements incivils entraînent parfois des conséquences financières dont la collectivité se passerait bien : la réparation d'un panneau de signalisation dégradé coûte de 150 à 200 euros ; chaque année, nous devons en remplacer plusieurs ; le remplacement d'un lampadaire détruit (sans constat d'accident) se monte à 1 200 euros ; les réparations des dégâts provoqués par des tentatives d'effraction se chiffrent en milliers d'euros...

Outre la gêne occasionnée pour les habitants et la surcharge de travail imposée aux employés communaux, on peut estimer à 6 000 euros annuels la dépense liée aux incivilités. Nul doute que cette somme pourrait être plus utilement employée...

Eric Van Isacker